**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE L’INITIATIVE AFRICAINE**

**ET DU PLAN D’ACTION POUR L’AFRIQUE**

*Consolidé par le Secrétariat du PNUE/AEWA*

**Table des matières**

[**Introduction** 3](#_Toc428109177)

[**Partie 1: Coordonner la mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA et du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique 2012-2017** 3](#_Toc428109178)

[**Mandat** 3](#_Toc428109179)

[**1.1** **Fonctionnement du mécanisme de coordination de l’Initiative africaine de l’AEWA** 3](#_Toc428109180)

[**1.1.1** **L’Unité de coordination au sein du Secrétariat du PNUE/AEWA** 3](#_Toc428109181)

[**1.1.2** **L’Unité d’assistance technique (TSU)** 4](#_Toc428109182)

[**1.1.3** **Les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux (SrFPC)** 6](#_Toc428109183)

[**Partie 2: Mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA et du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique** 7](#_Toc428109184)

[**Mandat** 7](#_Toc428109185)

[**2.1** **Activités qui contribuent à améliorer ou à maintenir l’état de conservation des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs populations en Afrique (Objectif 1 du Plan stratégique de l’AEWA)** 7](#_Toc428109187)

[**2.1.1** **Production d’une liste des populations de la Colonne A par pays** 7](#_Toc428109188)

[**2.1.2** **Elaboration de Plans d’action internationaux par espèce qui intéressent la région d’Afrique** 8](#_Toc428109189)

[Plan d’action international par espèce pour la conservation de la Grue royale 8](#_Toc428109190)

[Plan d’action international multi-espèces pour la conservation des oiseaux marins côtiers du système de remontée d’eau froide du Benguela 8](#_Toc428109191)

[Plan d’action international par espèce pour la conservation du Bec-en-sabot du Nil 9](#_Toc428109192)

[**2.2** **Activités qui contribuent à accroître les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces pesant sur ces espèces, comme base pour des mesures de conservation (Objectif 3 du Plan stratégique de l’AEWA)** 9](#_Toc428109193)

[**2.2.1** **Soutien apporté au Recensement international des oiseaux d’eau (IWC)** 9](#_Toc428109194)

[**2.2.2** **Encourager l’emploi de la méthode de surveillance des zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (IBA)** 10](#_Toc428109195)

[**2.3** **Activités qui contribuent à améliorer la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (CEPA) concernant les oiseaux d’eau migrateurs, leurs voies de migration, leurs rôles dans la réduction de la pauvreté, les menaces et les mesures de conservation (Objectif 4 du Plan stratégique de l’AEWA)** 10](#_Toc428109196)

[**2.3.1** **Promouvoir la célébration de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs en Afrique** 10](#_Toc428109197)

[**2.4** **Activités qui contribuent à améliorer les capacités des Etats de l’aire de répartition en Afrique en vue d’une coopération internationale pour la conservation des espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et de leurs voies de migration (Objectif 5 du Plan stratégique de l’AEWA)** 11](#_Toc428109198)

[**2.4.1** **Augmenter le nombre d’Etats Parties à l’AEWA dans la région d’Afrique** 11](#_Toc428109199)

[Atelier sur l’adhésion à l’AEWA organisé au Botswana: 11](#_Toc428109200)

[Missions sur l’adhésion à l’AEWA en Afrique: 12](#_Toc428109201)

[Nouvelles Parties contractantes recrutées en Afrique: 12](#_Toc428109202)

[**2.4.2** **Fonctionnement du Fonds de petites subventions de l’AEWA** 13](#_Toc428109203)

[Le cycle de 2013 du Fonds de petites subventions: 13](#_Toc428109204)

[Le cycle de 2014 du Fonds de petites subventions: 13](#_Toc428109205)

[Projets menés à bien au titre du Fonds de petites subventions: 13](#_Toc428109206)

[Révision des directives opérationnelles du Fonds de petites subventions et des formulaires de demande de subvention 14](#_Toc428109207)

[**2.4.3** **Améliorer les capacités nationales de mise en œuvre de l’AEWA en Afrique** 14](#_Toc428109208)

[Formation du personnel administratif contribuant à la mise en œuvre de l’AEWA: 14](#_Toc428109209)

[Formation des experts techniques qui contribuent à la mise en œuvre de l’AEWA 15](#_Toc428109210)

# **Introduction**

La Résolution 4.9 de l’AEWA, qui a créé l’Initiative africaine de l’AEWA et a été adoptée à la 4ème session de la Réunion des Parties à l’AEWA (MOP4) en 2008, vise à faire avancer la mise en œuvre d’AEWA dans la région d’Afrique. D’autre part, la 5ème session de la Réunion des Parties à l’AEWA (MOP5) en 2012 a adopté la Résolution 5.9 sur la mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA et le Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique (PoAA) 2012-2014 en annexe, lequel fournit des directives opérationnelles pour la mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA.

Le rapport ci-après indique les travaux entrepris par le Secrétariat du PNUE/AEWA pour favoriser la mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA, y compris le Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique 2012-2017 pendant la période allant d’août 2013 à mai 2015. Le rapport comprend deux parties principales:

* Coordination de l’Initiative africaine de l’AEWA et du Plan d’action pour l’Afrique;
* Mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA et du Plan d’action pour l’Afrique;

Il convient de noter que le présent rapport exclut les activités quotidiennes habituelles du Secrétariat du PNUE/AEWA qui contribuent à la mise en œuvre de l’Accord en Afrique. Ceci concerne par exemple les services de consultation quotidiens fournis aux correspondants nationaux de l’AEWA et à d’autres parties prenantes qui travaillent dans la région, la correspondance journalière et la communication de données à différents organes de l’AEWA, aux donateurs et à d’autres partenaires.

Le rapport exclut également des parties distinctes sur les activités de collecte de fonds et les actions de communication ou de sensibilisation, telles que l’élaboration et l’actualisation des pages web de l’Initiative africaine[[1]](#footnote-1) et d’autres produits web relatifs à l’AEWA. Des références générales à ces activités sont faites dans les parties correspondantes du rapport.

# **Partie 1: Coordonner la mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA et du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique 2012-2017**

# **Mandat**

Le paragraphe 2 de la Résolution 5.9 de l’AEWA confirme la coordination continue de l’Initiative africaine de l’AEWA basée à Bonn, renforcée par des coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux (SrFPC), qui bénéficieront d’une assistance technique offerte par le Gouvernement français. Le paragraphe 3 de cette même résolution demande au Secrétariat du PNUE/AEWA et au Comité permanent de l’AEWA d’établir un mandat pour ce mécanisme de coordination.

# **Fonctionnement du mécanisme de coordination de l’Initiative africaine de l’AEWA**

En 2012, le Secrétariat du PNUE/AEWA, en consultation étroite avec le Comité permanent de l’AEWA, a élaboré un projet de mandat pour les trois composantes du mécanisme de coordination de la mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA, à savoir, un mandat pour l’Unité de coordination au sein du Secrétariat du PNUE/AEWA à Bonn (coordinateur et assistant de programme pour l’Initiative africaine), pour les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux (SrFPC) et pour l’Unité d’assistance technique offerte par le Gouvernement français afin de faciliter la mise en œuvre du PoAA.

Les mandats pour les trois mécanismes de coordination ci-dessus ont été approuvés par le Comité permanent de l’AEWA[[2]](#footnote-2) à sa 9ème réunion, tenue en septembre 2013 à Trondheim (Norvège).

## ***L’Unité de coordination au sein du Secrétariat du PNUE/AEWA***

Le Secrétariat du PNUE/AEWA dispose d’un mandat pour un coordinateur et un assistant de programme chargés d’organiser et de réaliser des activités au titre de l’Initiative africaine de l’AEWA.

Les paragraphes 17 et 18 de la Résolution 5.21 de l’AEWA approuvent la création du poste de coordinateur africain à temps partiel (50%) basé au Secrétariat du PNUE/AEWA à Bonn, de rang P2 au sein du système du PNUE, et demandent au Secrétariat de rechercher des fonds supplémentaires pour élargir ce poste au-delà d’un temps partiel.

Le Secrétariat du PNUE/AEWA a obtenu des contributions financières du Gouvernement suisse (Bureau fédéral pour l’environnement – FOEN), afin de compléter le financement de 50% du poste de coordinateur de l’Initiative africaine provenant du budget principal de l’AEWA pour 2012-2015. Ces fonds ont été obtenus jusqu’à présent pour la période allant d’août 2012 à décembre 2015, en effectuant un suivi annuel auprès du Gouvernement suisse.

Durant la période de création du poste de coordinateur de l’Initiative africaine au sein du Secrétariat du PNUE/AEWA, les activités de coordination ont été sous-traitées de janvier 2013 à avril 2015. Ces activités ont été sous-traitées à l’Association des Amis de la CMS (février 2013 – août 2014), puis à l’ONG Wild Migration (septembre 2014 à avril 2015), toutes deux des organisations à but non lucratif s’occupant de la protection des animaux migrateurs et ayant travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat du PNUE/AEWA pour faciliter la mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA, y compris le PoAA AEWA. Cet arrangement a permis d’avoir un appui continu du Secrétariat du PNUE/AEWA pour assurer la coordination et la mise en œuvre des activités de l’AEWA dans la région d’Afrique.

Dans le même temps, l’Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) a créé le poste de coordinateur de l’Initiative africaine au sein du système du PNUE en avril 2014. Une annonce de poste vacant a été publiée de mi-avril à mi-juin 2014 et des entretiens d’embauche des candidats sélectionnés ont eu lieu à la fin du mois de juin 2014. Le processus de recrutement s’est achevé en février 2015 et le coordinateur est entré en fonction au Secrétariat du PNUE/AEWA à Bonn le 4 mai 2015.

Conformément au paragraphe 19 de la Résolution 5.21 de l’AEWA sur les questions financières et administratives, le Comité permanent de l’AEWA a évalué et approuvé la nécessité de créer le poste d’Assistant de programme pour l’Initiative africaine. Ceci a permis au Secrétariat du PNUE/AEWA d’obtenir une contribution financière du Gouvernement allemand pour financer le poste à temps partiel pendant la période allant de novembre 2012 à décembre 2015.

## ***L’Unité d’assistance technique (TSU)***

L’Unité d’assistance technique – offerte par le Gouvernement français pour faciliter la mise en œuvre du PoAA AEWA – se compose d’une équipe d’experts multidisciplinaires. Ce soutien, mis en place à la fin de l’année 2012, est constitué actuellement d’experts provenant de deux pays (la France et le Sénégal), qui représentent quatre partenaires techniques, à savoir, le Département ministériel des parcs nationaux au Sénégal, le Ministère de l’environnement en France (Direction de l’eau et de la biodiversité), le Centre de recherche de la Tour du Valat en Camargue (France) et l’Office national de la chasse et de la faune sauvage en France (ONCFS). Conformément au mandat de l’Unité d’assistance technique, un groupe de pilotage a été constitué pour faciliter la planification des activités et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités appuyées par l’Unité d’assistance technique. Ce groupe de pilotage est composé de:

* représentants de l’Unité d’assistance technique;
* représentants du Gouvernement français;
* représentants du Secrétariat du PNUE/AEWA;
* un représentant désigné des Parties contractantes de l’AEWA en Afrique.

Au cours de la période considérée, le groupe de pilotage s’est réuni trois fois : en avril 2014 (Camargue), en septembre 2014 (Paris) et en mars 2014 (Bonn). Ces réunions ont servi à examiner et coordonner les activités et à partager des informations sur l’état d’avancement des activités.

Afin de commencer les activités de l’Unité d’assistance technique, trois réunions des coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux (SrFPC), organisées conjointement par le Secrétariat du PNUE/AEWA et l’Unité d’assistance technique, ont eu lieu pour les cinq sous-régions en Afrique. Ces réunions visaient à identifier des activités prioritaires du PoAA AEWA à réaliser dans chaque sous-région, en particulier dans celles qui pourraient tirer profit de l’expertise et du soutien de l’Unité d’assistance technique. Ces réunions ont aussi permis à certains coordinateurs nationaux du Recensement international des oiseaux d’eau (IWC) de se réunir officiellement avec les correspondants nationaux de l’AEWA, en vue de promouvoir une collaboration au niveau national pour les activités de l’IWC. Enfin, les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux ont été élus parmi les correspondants nationaux de l’AEWA lors de ces réunions. Les réunions ci-après des SrFPC se sont tenues au cours de la période considérée:

* Réunion sous-régionale pour l’Afrique australe et l’Afrique de l’Est en octobre 2013 à Cape Town (Afrique du Sud). Cette réunion a été possible grâce à une contribution volontaire obtenue dans le cadre d’un projet de renforcement des capacités conjoint AEWA/CMS, financé par l’Accord de coopération stratégique de l’ENRTP[[3]](#footnote-3) conclu entre la Direction générale Environnement de la Commission européenne et le PNUE;
* Réunion sous-régionale pour l’Afrique centrale et l’Afrique de l’Ouest en décembre 2013 à Dakar (Sénégal)[[4]](#footnote-4). Cette réunion a été financée conjointement par le Gouvernement français et le Secrétariat du PNUE/AEWA.

Les priorités sous-régionales identifiées dans le PoAA au cours des trois réunions des SrFPC sont résumées dans le Tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1: Activités prioritaires sous-régionales identifiées dans le PoAA en Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l’Est, Afrique du Nord et Afrique de l’Ouest**

| **Résultats prioritaires du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique** | **Sous-régions** | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Centrale** | **Est** | **Sud** | **Ouest** | **Nord** |
| **1.1.1:** Toutes les Parties contractantes ont entamé un processus pour adopter une législation nationale adéquate assurant la protection de toutes les espèces inscrites dans la colonne A, tandis que 50% des Parties contractantes ont adopté cette législation |  |  |  |  |  |
| **1.2.1:** Toutes les Parties contractantes ont identifié et reconnu les principaux sites qui contribuent à un réseau complet de sites des oiseaux d’eau migrateurs |  |  |  |  |  |
| **1.2.3:** Toutes les Parties contractantes ont mis en place des plans de gestion des sites qui répondent aux besoins de conservation des oiseaux d’eau et les ont mis en œuvre dans les principaux sites du réseau[[5]](#footnote-5) |  |  |  |  |  |
| **3.1.1:** Plus de données quantitatives et qualitatives sur les populations d’oiseaux d’eau en Afrique sont disponibles |  |  |  |  |  |
| **3.1.2:** Les données sur l’état, les pressions exercées et les réponses des principaux sites en Afrique sont améliorées grâce à une surveillance continue des aires importantes pour la conservation des oiseaux (IBA) |  |  |  |  |  |
| **3.2.1:** La moitié des Parties contractantes disposent de systèmes de suivi toute l’année (selon qu’il convient), qui sont bien intégrés dans les structures et les programmes de travail nationaux[[6]](#footnote-6) |  |  |  |  |  |
| **4.3.1:** Au moins 25% des Parties contractantes ont élaboré et mettent en œuvre des programmes pour la sensibilisation et la connaissance de la conservation des oiseaux d’eau et de l’AEWA |  |  |  |  |  |
| **CT/4.3:** Le Kit de formation sur les voies de migration a été intégré dans le cursus d’au moins cinq institutions de formation sur la faune sauvage en Afrique |  |  |  |  |  |

## ***Les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux (SrFPC)***

Conformément à la Résolution 5.9, les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux (SrFPC) de l’AEWA sont élus parmi les correspondants nationaux de l’AEWA dans chaque sous-région et sont chargés d’orienter la mise en œuvre du PoAA AEWA au niveau sous-régional. Le projet de mandat des SrFPC a été remis aux correspondants nationaux africains, pour consultation, par l’intermédiaire des représentants africains au sein du Comité permanent de l’AEWA, avant l’approbation de ce mandat à la 9ème réunion du Comité permanent de l’AEWA en septembre 2013. Les réunions des SrFPC mentionnées dans la **partie** **1.1.2** ont aussi permis d’élire les SrFPC ci-après[[7]](#footnote-7):

* Afrique de l’Est : M. Barirega Akankwasah, correspondant national de l’AEWA en Ouganda, ainsi que représentant du Comité permanent pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe et vice-président du Comité permanent de l’AEWA;
* Afrique australe : M. Wisdom Dlamini, représente le correspondant national de l’AEWA au Swaziland;
* Afrique de l’Ouest : Mme Germaine Ouedraogo Bouda, correspondante nationale de l’AEWA au Burkina Faso;
* Afrique centrale : M. Frédéric Lambert Bockandza-Paco, correspondant national de l’AEWA au Congo.

Dr Ammar Boumezbeur (correspondant national de l’AEWA en Algérie et représentant régional du Comité permanent au Moyen Orient et en Afrique du Nord), élu comme SrFPC durant la réunion SrFPC d’Afrique du Nord en juin 2013, s’est retiré en février 2014. Après des consultations avec l’organisme d’exécution de l’AEWA en Algérie, il fut convenu que la nouvelle correspondante nationale désignée pour l’Algérie, Mme Salhi Hamida, remplacerait Dr Boumezbeur dans ces trois rôles – comme correspondant national en Algérie, SrFPC et représentant régional du Comité permanent au Moyen Orient et en Afrique du Nord. En juin 2014, le Secrétariat du PNUE/AEWA a communiqué cette information au Comité permanent de l’AEWA et aux correspondants nationaux de l’AEWA dans les sous-régions correspondantes.

Pour faciliter la communication entre les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux et les correspondants nationaux de l’AEWA concernés dans chaque sous-région, le Secrétariat du PNUE/AEWA a créé des adresses courriel groupées pour chaque groupe sous-régional. Les informations nécessaires sur les adresses courriel groupées et leur fonctionnement ont été transmises aux correspondants nationaux en juillet 2014. Les adresses courriel groupées ont été mises à jour pour tenir compte des changements de correspondants nationaux de l’AEWA et de leurs coordonnées.

# **Partie 2: Mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA et du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique**

# **Mandat**

La Résolution 5.9 de l’AEWA demande au Secrétariat du PNUE/AEWA de mettre tout en œuvre pour obtenir les ressources financières et autres ressources nécessaires à la mise en œuvre du PoAA AEWA, en mettant l’accent sur les activités les plus prioritaires.

Le Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique 2012-2017 identifie des activités concrètes à entreprendre dans la région d’Afrique, en vue de promouvoir la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats. Les principaux acteurs chargés de diriger la mise en œuvre de ces activités sont aussi identifiés dans le PoAA. Cette partie du rapport donne des retours d’information sur la mise en œuvre des activités prévues dans le PoAA AEWA qui ont été dirigées par le Secrétariat du PNUE/AEWA.



# **Activités qui contribuent à améliorer ou à maintenir l’état de conservation des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs populations en Afrique (Objectif 1 du Plan stratégique de l’AEWA)**

## ***Production d’une liste des populations de la Colonne A par pays***

Le Résultat 1.1.1 du PoAA AEWA prévoit que toutes les Parties contractantes africaines devraient, d’ici à 2017, avoir commencé le processus d’adoption d’une législation nationale adéquate assurant la protection de toutes les espèces inscrites dans la Colonne A, tandis que 50 % des Parties contractantes africaines devraient avoir adopté une telle législation. Pour atteindre ce résultat, le Secrétariat du PNUE/AEWA était chargé de diriger le processus d’élaboration de listes des populations inscrites dans la Colonne A de l’AEWA qui se trouvent dans chaque Partie contractante africaine.

Le Secrétariat du PNUE/AEWA a élaboré des lignes directrices pour établir des listes de populations nationales inscrites dans la Colonne A, en utilisant les outils existants et les informations provenant de l’AEWA et de ses organisations partenaires, y compris :

* Une liste de base de toutes les espèces inscrites dans la Colonne A de l’AEWA présentes en Afrique. Cette liste a été produite à partir de l’état de conservation des populations d’oiseaux d’eau migrateurs visées par l’AEWA (Tableau 1 de l’AEWA), qui fait partie du Plan d’action de l’AEWA figurant dans l’annexe au texte de l’Accord;
* L’Outil du Réseau de sites critiques[[8]](#footnote-8);
* La Zone de données de BirdLife[[9]](#footnote-9).

Des projets de listes des populations inscrites dans la Colonne A ont été établis pour les 35 Parties contractantes à l’AEWA en Afrique. Ces listes serviront de base pour que ces pays puissent analyser les lacunes dans leurs législations nationales ou d’autres instruments ou outils nationaux relatifs à la conservation des espèces inscrites dans la Colonne A de l’AEWA. Les projets de listes ont été élaborés en septembre 2014 et sont actuellement examinés par le Secrétariat du PNUE/AEWA. Cependant, il a été proposé de finaliser ces listes après la MOP6 AEWA, afin d’intégrer les changements escomptés dans l’état des populations visées par l’AEWA (dans le Tableau 1 de l’AEWA qui sera approuvé par la MOP6). Ces listes actualisées seront remises au Comité technique de l’AEWA et à d’autres experts techniques compétents, aux fins d’examen plus poussé, avant d’être remises aux Parties contractantes concernées.

## ***Elaboration de Plans d’action internationaux par espèce qui intéressent la région d’Afrique***

Le PoAA AEWA demande aux Parties d’élaborer des Plans d’action internationaux par espèce (ISSAP) pour neuf espèces d’oiseaux d’eau migrateurs présentes en Afrique (Cormoran des bancs, Bec-en-sabot du Nil, Grue caronculée, Glaréole malgache, Manchot du Cap, Fou du Cap, Grue de paradis, Grue royale et Dendrocygne à dos blanc).

Durant la période considérée, le Secrétariat du PNUE/AEWA a organisé des ateliers multipartites en vue d’élaborer un Plan d’action international par espèce (ISSAP) pour la Grue royale (*Balearica regulorum*) et un Plan d’action international multi-espèces (IMSAP) pour les oiseaux marins côtiers (neuf espèces) du système de remontée d’eau froide du Benguela. Ces ateliers ont donné l’occasion aux représentants de gouvernements et aux experts techniques issus des principaux Etats de l’aire de répartition de l’espèce de partager des informations et d’examiner l’état de conservation et les menaces pesant sur cette espèce, et ont permis de définir des actions pour gérer ces menaces et ramener les populations de l’espèce dans un état de conservation favorable. Des efforts ont été prodigués également pour finaliser l’ISSAP pour le Bec-en-sabot du Nil (*Balaeniceps rex*).

### Plan d’action international par espèce pour la conservation de la Grue royale

L’atelier multipartite de l’AEWA pour la Grue royale a été accueilli par l’Autorité de gestion de l’environnement (REMA) au sein du Ministère des ressources naturelles au Rwanda, du 10 au 13 septembre 2013 à Musanze (Rwanda)[[10]](#footnote-10). L’organisation de l’atelier a été appuyée localement par le Programme de conservation de la Grue d’Afrique - un partenariat entre l’International Crane Foundation (ICF) et le Endangered Wildlife Trust (EWT) – en étroite collaboration avec l’Autorité de gestion de l’environnement au Rwanda (REMA) et Der Naturschutzbund Deutschland (NABU – le partenaire de BirdLife en Allemagne).

Neuf sur 15 Etats de l’aire de répartition de cette espèce ont été représentés (Afrique du Sud, Burundi, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). D’autres organisations partenaires ayant participé à l’atelier incluent l’Association africaine des zoos et aquariums, le Secrétariat du Partenariat de BirdLife International Afrique, EWT, ICF et NABU. L’avant-projet d’ISSAP a été élaboré et a fait l’objet d’un processus de révision hautement consultatif, impliquant les Etats de l’aire de répartition de l’espèce, le Comité technique de l’AEWA et d’autres experts. Il sera présenté à la MOP6 AEWA, pour examen et approbation.

### Plan d’action international multi-espèces pour la conservation des oiseaux marins côtiers du système de remontée d’eau froide du Benguela

Le Secrétariat du PNUE/AEWA, en collaboration avec le Gouvernement namibien, a organisé un atelier multipartite en vue d’élaborer un IMSAP pour les oiseaux marins côtiers du système de remontée d’eau froide du Benguela. Les espèces visées par ce plan d’action sont : le Manchot du Cap (*Spheniscus demersus*), le Cormoran des bancs (*Phalacrocorax coronatus*), le Fou du Cap (*Morus capensis*), le Cormoran du Cap (*Phalacrocorax capensis*), le Cormoran des bancs (*Phalacrocorax neglectus*), la Sterne des baleiniers (*Sterna balaenarum*), l’Huîtrier de Moquin (*Haematopus moquini*), la Sterne caspienne (*Sterna caspia*) et la Sterne huppée (*Thalasseus bergii*). Cet atelier s’est tenu du 9 au 12 septembre 2014 à Swakopmund (Namibie) et a réuni des représentants gouvernementaux et des experts des principaux Etats de l’aire de répartition, dont l’Afrique du Sud, la Namibie et l’Angola, ainsi que d’autres parties prenantes. Il s’agit du premier IMSAP élaboré dans le cadre de l’AEWA. Il vise plusieurs espèces prioritaires et leurs populations, telles qu’identifiées dans une version révisée du Tableau 1 de l’AEWA adoptée à la MOP5 AEWA. Ceci inclut trois espèces parmi les neuf espèces prioritaires recensées pour l’élaboration de plans d’action au titre du PoAA AEWA.

### 

### Plan d’action international par espèce pour la conservation du Bec-en-sabot du Nil

Après l’atelier de consultation multipartite sur l’élaboration de l’ISSAP pour la conservation du Bec-en-sabot du Nil, tenu en octobre 2012[[11]](#footnote-11), des consultations intensives ont été menées pour rédiger le texte de l’ISSAP, incluant des experts venant des Etats de l’aire de répartition de l’espèce, le Comité technique de l’AEWA et d’autres experts. La 9ème réunion du Comité permanent de l’AEWA (septembre 2013) a approuvé cet ISSAP de façon temporaire, en attentant son approbation finale à la MOP6 AEWA.

# **Activités qui contribuent à accroître les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces pesant sur ces espèces, comme base pour des mesures de conservation (Objectif 3 du Plan stratégique de l’AEWA)**

## ***Soutien apporté au Recensement international des oiseaux d’eau (IWC)***

L’IWC, coordonné par Wetlands International, fournit un cadre international pour la collecte et la gestion des données sur les oiseaux d’eau à l’échelle mondiale. Ce recensement a contribué à fournir des informations utiles pour évaluer l’état et les tendances des populations visées par l’AEWA et de leurs sites partout dans le monde, y compris en Afrique. Pour son fonctionnement, l’IWC s’appuie sur des coordinateurs nationaux de l’IWC dans chaque pays, lesquels travaillent avec un réseau de compteurs d’oiseaux professionnels et amateurs pour fournir des données de comptage des oiseaux d’eau au programme. Le fait d’appuyer l’IWC à différents niveaux est donc un moyen important d’améliorer la qualité et la quantité des données disponibles sur les populations d’oiseaux d’eau.

Le Secrétariat du PNUE/AEWA a donc œuvré pour favoriser une collaboration entre les partenaires travaillant à différents niveaux de la collecte et la gestion des données au titre de l’IWC (comme recommandé dans l’Action 3.1.1 a) du PoAA AEWA). Ceci inclut des contacts et/ou une amélioration des contacts entre les organismes d’exécution de l’AEWA et les coordinateurs nationaux de l’IWC dans le cadre des réunions des coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux, qui ont été organisées conjointement par le Secrétariat du PNUE/AEWA et l’Unité d’assistance technique (voir la **partie** **1.1.2** du présent rapport pour des détails). Les coordinateurs nationaux de l’IWC ont participé à ces réunions à côté des correspondants nationaux de l’AEWA et ont présenté la situation nationale de l’IWC dans différents pays (couverture des sites, réseau d’observateurs et actions de coordination), partagé des données d’expérience, indiqué les principaux problèmes rencontrés et proposé des solutions éventuelles pour résoudre ces problèmes afin d’assurer une meilleure gestion du programme dans l’avenir.

Quelques-uns des principaux problèmes retrouvés dans la plupart des sous-régions incluent un matériel insuffisant, l’absence de programmes de renforcement des capacités, une reconnaissance insuffisante des oiseaux d’eau et des zones humides au sein de certaines administrations gouvernementales et du public, l’absence de bases de données interactives et une plus grande insécurité dans certains endroits. Il n’est donc pas surprenant que le Résultat 3.1.1 du PoAA *« Plus de données quantitatives et qualitatives sur les populations d’oiseaux d’eau venant d’Afrique sont disponibles »* ait été identifié à l’unanimité comme une priorité sous-régionale dans les cinq sous-régions d’Afrique.

## ***Encourager l’emploi de la méthode de surveillance des zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (IBA)***

Le programme de BirdLife International sur les zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (IBA) vise à identifier, surveiller et protéger un réseau de sites qui contribuent à la conservation des oiseaux et d’autres animaux sauvages à l’échelle mondiale. A l’instar du programme de l’IWC, le programme IBA de BirdLife est coordonné et géré au niveau national par les partenaires nationaux de BirdLife, tandis que le Secrétariat de BirdLife International assure une gestion au niveau international et aborde les problèmes dans les pays qui n’ont pas de partenaire BirdLife. Pour assurer une cohérence entre les IBA désignées et permettre une comparaison entre les IBA aux niveaux national, régional et mondial, le programme utilise des critères IBA normalisés pour l’identification, la surveillance et la mise à jour des IBA.

Le programme IBA de BirdLife est clairement reconnu par l’AEWA comme étant un contributeur essentiel au réseau de sites critiques pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs. Les données fournies par ce programme sont utilisées dans l’Outil du Réseau de sites critiques (CSN), qui a été élaboré dans le cadre du projet ‘Wings Over Wetlands’ du PNUE-FEM sur la voie de migration Afrique-Eurasie et rassemble des informations sur les principaux sites d’importance internationale pour les oiseaux d’eau migrateurs. Selon l’Action 3.1.2 a) du PoAA AEWA, les Parties contractantes à l’AEWA en Afrique doivent se familiariser avec les méthodes de surveillance continue et au moins 20% des Parties contractantes doivent commencer une telle surveillance.

Les principaux aspects de la méthode de surveillance des IBA de BirdLife International ont été présentés dans un cours de formation des formateurs (ToT) sur l’approche par voie de migration en matière de conservation des oiseaux d’eau et des zones humides, organisé par le Secrétariat du PNUE/AEWA. Ce cours de formation des formateurs a eu lieu à Luanda (Angola), en janvier 2014 et a été organisée pour 21 experts venant de cinq pays africains parlant le portugais (Luanda, Angola, janvier 2014) (voir la **partie** **2.4.3** du présent rapport pour des précisions sur ce cours de formation). L’un des principaux éléments du cours de formation était le suivi des IBA : le programme de surveillance des IBA a été présenté aux participants, qui ont reçu des fiches de surveillance des IBA et effectué des exercices concrets d’identification de l’état de conservation des oiseaux d’eau et des sites, des menaces pesant sur ces sites et espèces, et des mesures de conservation permettant de répondre à ces menaces. L’utilisation de la méthode de surveillance des IBA dans les pays concernés a ainsi été mise en valeur, afin d’améliorer les données sur l’état de conservation des sites essentiels pour les oiseaux d’eau migrateurs en Afrique, les pressions exercées sur ces sites et les mesures de conservation qui ont été prises.

# **Activités qui contribuent à améliorer la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (CEPA) concernant les oiseaux d’eau migrateurs, leurs voies de migration, leurs rôles dans la réduction de la pauvreté, les menaces et les mesures de conservation (Objectif 4 du Plan stratégique de l’AEWA)**

## ***Promouvoir la célébration de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs en Afrique***

La campagne de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM) est une initiative conjointe de l’AEWA et de la CMS visant à transmettre un message spécifique chaque année sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs à un large public, à la fois dans les Parties contractantes et les Etats de l’aire de répartition non Parties. Cet outil important de sensibilisation à l’échelle mondiale utilisé par l’AEWA a connu un succès dans la région d’Afrique, comme l’atteste le nombre croissant d’organisations participantes qui organisent des évènements de plus en plus nombreux chaque année.

En réponse aux efforts déployés par l’Unité conjointe chargée de la gestion de l’information, des communications et de la vulgarisation du PNUE/CMS et les Secrétariats du PNUE/AEWA pour célébrer la JMOM, la région d’Afrique a enregistré près de 61 évènements dans 21 pays pour la campagne de la JMOM 2014. De même, 27 activités sont pour l’instant enregistrées dans 18 pays africains pour la campagne de la JMOM 2015, sachant que ces chiffres augmenteront après les retours d’information sur les différents évènements organisés.

Afin de promouvoir davantage la JMOM en Afrique, le Secrétariat du PNUE/AEWA a appuyé l’organisation d’un évènement central pour la JMOM 2014 en Afrique. Cet évènement a eu lieu le 28 août 2014 dans le village de Ngare Sero, sur les bords du Lac Natron, en Tanzanie, en reprenant le thème mondial de la JMOM 2014 “***Destination Voies de migration : les oiseaux migrateurs et le tourisme***”, en lien avec l’Initiative Destination Voies de migration coordonnée par l’Organisation mondiale du tourisme (OMT). Le Secrétariat du PNUE/AEWA a reçu une aide de BirdLife International, du Ministère des ressources naturelles et du tourisme (MNRT) et des autorités locales en Tanzanie pour organiser cet évènement. Il a rassemblé un public diversifié, allant de représentants d’institutions nationales gouvernementales et non-gouvernementales, à des chefs communautaires locaux, des autorités des parcs nationaux, des entreprises privées, des écoliers, des membres du public et des correspondants nationaux de l’AEWA au Kenya, pays voisin de la Tanzanie.

Les activités animées et inspirantes ont mis en avant l’importance de sauvegarder les sites importants pour les oiseaux d’eau, tout en soulignant l’importance de ces sites pour les moyens de subsistance des communautés locales environnantes. Un résultat de la JMOM a été l’annonce faite par le Gouvernement de la Tanzanie d’accorder le plus haut niveau de protection juridique possible au site du Lac Natron, qui est un site de reproduction essentiel pour le Flamant nain et une destination touristique importante aux niveaux national, régional et mondial. Cet évènement a été appuyé par une contribution financière du Ministère fédéral allemand de l’environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire (BMUB).

Egalement grâce à une contribution financière du BMUB, le Secrétariat du PNUE/AEWA peut appuyer la célébration de la JMOM 2015 dans différentes Parties contractantes à l’AEWA en Afrique, axée sur le thème mondial : « ***Pour une énergie respectueuse des oiseaux »***. Cette activité est coordonnée avec l’aide du Secrétariat du Partenariat de BirdLife Afrique et procurera 500 Euros au plus par pays pour aider à la fois des organisations gouvernementales et non-gouvernementales à célébrer la JMOM 2015.

Un évènement de la JMOM 2014 a aussi été financé dans le cadre d’un projet du Fonds de petites subventions de l’AEWA (SGF) sur la conservation du Flamant nain dans l’aire de conservation de Queen Elizabeth et dans les zones tampons adjacentes, qui a été approuvé dans le cadre du cycle de projets du Fonds de petites subventions de 2012. Parmi les autres activités de sensibilisation menées au titre de ce projet, un évènement de sensibilisation national a été accueilli le 10 mai 2014 dans la municipalité de Katwe-Kabatooro, en Ouganda, pour célébrer la JMOM 2014. Il a été organisé par NatureUganda, en étroite collaboration avec le Centre d’information touristique de Katwe (KATIC – un groupe de conservation axé sur l’orientation du tourisme et la sensibilisation aux questions de conservation).

# **Activités qui contribuent à améliorer les capacités des Etats de l’aire de répartition en Afrique en vue d’une coopération internationale pour la conservation des espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et de leurs voies de migration (Objectif 5 du Plan stratégique de l’AEWA)**

## ***Augmenter le nombre d’Etats Parties à l’AEWA dans la région d’Afrique***

Le paragraphe 6 de la Résolution 5.9 demande au Secrétariat du PNUE/AEWA de continuer à mettre l’accent sur le recrutement de nouvelles Parties contractantes en Afrique. Le PoAA AEWA demande aussi au Secrétariat du PNUE/AEWA de jouer un rôle de chef de file dans l’organisation d’ateliers sous-régionaux et nationaux sur l’adhésion à l’AEWA, pour encourager l’adhésion de nouvelles Parties venant d’Afrique.

### Atelier sur l’adhésion à l’AEWA organisé au Botswana:

Le Secrétariat du PNUE/AEWA, avec le soutien de BirdLife Botswana et du Département ministériel sur la faune sauvage et les parcs nationaux au Botswana (DWNP), a organisé un atelier destiné à encourager l’adhésion du Botswana à l’AEWA. L’atelier s’est tenu les 5-6 novembre 2013 à Gaborone (Botswana), et a réuni 24 personnes représentant différentes institutions gouvernementales et non-gouvernementales qui contribuent au processus national d’adhésion à l’AEWA et à son application ultérieure.

L’atelier a donné l’occasion d’examiner les répercussions d’une adhésion du pays à l’AEWA et a abouti à une feuille de route et une déclaration signées par le Secrétaire permanent du Ministère de l’environnement, de la faune et de la flore sauvages et du tourisme, par le Directeur de BirdLife Botswana et par le Secrétaire exécutif en fonction de l’AEWA, engageant ainsi leurs institutions respectives à faciliter les prochaines étapes du processus d’adhésion. En marge de cet atelier, des réunions ont eu lieu en tête à tête avec des fonctionnaires de haut rang du gouvernement chargés du processus d’adhésion, afin de les sensibiliser à l’AEWA et d’obtenir leur soutien en faveur du processus d’adhésion.

Ces activités ont permis de bien faire avancer le processus d’adhésion du Botswana à l’AEWA. Une telle adhésion a reçu l’aval du Comité de coordination des accords multilatéraux sur l’environnement (en novembre 2014) et du Comité interministériel des accords multilatéraux sur l’environnement (en décembre 2014). Un projet de Mémorandum de Conseil des ministres a aussi été préparé par le DWNP et par BirdLife Botswana, pour examen par l’ensemble des Ministères et pour examen ultérieur aux fins d’approbation par le Conseil des ministres durant la première moitié de 2015.

### Missions sur l’adhésion à l’AEWA en Afrique:

D’autres activités visant à promouvoir l’adhésion de nouvelles Parties contractantes venant d’Afrique incluent des missions sur l’adhésion de certains Etats de l’aire de répartition non Parties à l’AEWA, conduites essentiellement en marge d’autres activités de l’AEWA. Ces missions incluent :

**Angola :** En janvier 2014, un représentant du Secrétariat du PNUE/AEWA a rencontré la personne contact de l’AEWA (Chef du Département ministériel chargé de la gestion de la biodiversité) au sein du Ministère de l’environnement en Angola. Ceci a eu lieu en marge du cours de formation des formateurs de l’AEWA sur l’approche par voie de migration organisé dans ce pays. La réunion a permis d’obtenir des informations actualisées sur l’avancée du processus d’adhésion à l’AEWA et de discuter des possibilités de faire avancer davantage ce processus d’adhésion. Des contacts ont été maintenus avec le pays pour conserver cet élan.

**Cameroun :** En juin 2014, le Secrétariat du PNUE/AEWA et l’Unité d’assistance technique ont réalisé une mission conjointe pour promouvoir l’adhésion du Cameroun à l’AEWA, entre autres activités. Des réunions ont eu lieu dans la capitale du pays, Yaoundé, avec le Premier ministre et le Chef du gouvernement du Cameroun, le Secrétaire général du Ministère des forêts et de la faune sauvage (MINFOF), le Directeur adjoint de la chasse et de la faune sauvage au sein du MINFOF et d’autres principales parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales[[12]](#footnote-12). Ces réunions ont fourni des informations sur l’avancée du processus d’adhésion et ont abouti à un commun accord de toutes les parties prenantes d’appuyer et de faire avancer le processus d’adhésion. Un contact constant a été maintenu avec le MINFOF, qui travaille en étroite collaboration avec le Ministères des affaires étrangères (MINREX), pour faire avancer le processus d’adhésion à l’AEWA.

**Namibie**: En septembre 2014, un représentant du Secrétariat du PNUE/AEWA a rencontré le Secrétaire permanent du Ministère de l’environnement et du tourisme en Namibie, et d’autres principaux responsables gouvernementaux et non-gouvernementaux qui contribueront au processus d’adhésion. La réunion a eu lieu à Windhoek, en marge de l’atelier sur le Plan d’action multi-espèces de l’AEWA pour la conservation des oiseaux marins du système de remontée d’eau froide du Benguela. Le principal résultat a été de mettre en évidence la nécessité pour le Gouvernement namibien de relancer le processus d’adhésion, en étroite collaboration avec le Secrétariat du PNUE/AEWA.

### Nouvelles Parties contractantes recrutées en Afrique:

D’une façon générale, le Secrétariat du PNUE/AEWA a commencé, maintenu et/ou amélioré les contacts avec un bon nombre d’Etats de l’aire de répartition non Parties, en vue de faire avancer le processus d’adhésion dans ces pays. En conséquence, les quatre pays africains ci-après ont adhéré à l’AEWA durant la période considérée, soit un nombre total de 35 Parties venant d’Afrique sur les 74 Etats de l’aire de répartition qui sont Parties à l’AEWA (47%):

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No.** | **Pays** | **Date d’entrée en vigueur de l’AEWA** |
| 1. | Burkina Faso | 01-10-2013 |
| 2. | Rwanda | 01-09-2014 |
| 3. | Burundi | 01-10-2014 |
| 4. | Mauritanie | 01-05-2015 |

D’autre part, des progrès significatifs ont été accomplis dans certains pays en ce qui concerne le processus d’adhésion à l’AEWA. Ces pays incluent l’Angola, le Botswana et les Comores.

## ***Fonctionnement du Fonds de petites subventions de l’AEWA***

Le Fonds de petites subventions (SGF) est un mécanisme de financement essential de l’AEWA, qui fournit une aide financière aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour faciliter la mise en œuvre de l’Accord. Après le lancement du programme en 2010, ce fonds a été utilisé uniquement dans la région d’Afrique, en raison des fonds limités disponibles pour assurer son fonctionnement et d’une restriction des financements disponibles à utiliser uniquement dans la région d’Afrique. Les fonds du programme ont aidé à la fois des organisations gouvernementales et non-gouvernementales à entreprendre une vaste gamme de projets, ciblant différents publics et améliorant ainsi le réseau d’organisations et d’individus qui s’occupent de la conservation des oiseaux d’eau migrateurs au niveau national.

Le type d’activités financées au cours de la période considérée incluent un soutien à la conservation de certaines espèces visées par l’AEWA et de leurs habitats, la fourniture d’un matériel optique et d’autre matériel technique pour faciliter la surveillance et l’étude des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs habitats, une formation et une sensibilisation de différents groupes cibles, et une aide apportée pour les moyens de subsistance des communautés locales qui sont tributaires des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs habitats pour leur subsistance.

Le Secrétariat du PNUE/AEWA a contribué à organiser les cycles de projets de 2013 et de 2014 du SGF, et à assurer un suivi de la mise en œuvre des projets en cours du SGF relevant de cycles précédents. Durant la période considérée, un montant total de 30 393 EUR a été accordé pour soutenir deux projets dans deux Parties contractantes d’Afrique. D’autre part, six projets du SGF ont été menés à bien avec succès.

### Le cycle de 2013 du Fonds de petites subventions:

Ce cycle de projets a été lancé en septembre 2013 et a concerné les trois phases du processus d’évaluation, y compris une pré-évaluation par le Secrétariat du PNUE/AEWA et des consultations avec le Comité technique de l’AEWA (en février 2014) et le Comité permanent de l’AEWA (en mars 2014). Sur les 19 propositions reçues, six ont été admissibles pour une évaluation au titre du Fonds de petites subventions de l’AEWA, et cinq parmi ces six propositions ont été évaluées comme admissibles pour un financement dans le cadre du programme. Le montant total de 30 393 EUR disponible dans le cadre du programme a été utilisé pour appuyer la réalisation d’un projet au Gabon et d’un projet en Guinée, ces deux projets visant à améliorer les capacités nationales de protection et de gestion des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats.

L’aide apportée à ces projets a été possible grâce au montant alloué au Fonds de petites subventions dans le budget principal de l’AEWA et à une contribution financière volontaire de M. Sergey Dereliev, au Secrétariat du PNUE/AEWA. La mise en œuvre du projet au Gabon est en cours. Les activités réalisées dans le cadre du projet en Guinée ont été suspendues entre le mois de septembre 2014 et janvier 2015, en raison de l’épidémie d’Ebola dans le pays. Ces activités ont recommencé en janvier 2015 et le Secrétariat du PNUE/AEWA s’emploie actuellement à prolonger la durée de mise en œuvre du projet, afin de pouvoir mener à bien les activités du projet.

### Le cycle de 2014 du Fonds de petites subventions:

Lancé en juillet 2014, l’appel à propositions s’est traduit par 23 propositions de projet venant de 14 pays, dont 11 propositions ont été admissibles pour une évaluation au titre du SGF AEWA. Le processus d’évaluation en trois phases est actuellement en cours et les propositions pré-évaluées seront remises au Comité technique de l’AEWA, puis au Comité permanent de l’AEWA au cours du deuxième trimestre de 2015.

### Projets menés à bien au titre du Fonds de petites subventions:

Le Secrétariat du PNUE/AEWA a assuré un suivi rapproché de la réalisation des projets en cours du SGF, dont certains ont été menés à bien avec succès depuis. Ces projets incluent :

* Le projet SGF de 2010 sur un renforcement de la surveillance des colonies d’oiseaux d’eau qui se reproduisent dans les îles Bijol en Gambie[[13]](#footnote-13), mené à bien en juin 2014;
* Le projet SGF de 2010 sur une étude de l’état de conservation du Râle à miroir en Ethiopie et des recherches sur cette espèce, mené à bien en 2014;
* Le projet SGF de 2010 sur l’évaluation des populations d’oiseaux d’eau reproductrices dans dix îles de la Mer rouge en Egypte, mené à bien en janvier 2015;
* Le projet SGF de 2011 sur l’établissement de priorités et la valorisation de la conservation des espèces d’oiseaux d’eau migrateurs dans des zones humides côtières essentielles au Ghana[[14]](#footnote-14), a été mené à bien en novembre 2014;
* Les deux projets SGF de 2012 en Ouganda[[15]](#footnote-15) et au Sénégal[[16]](#footnote-16) ont été menés à bien en août et en septembre 2014, respectivement. Le premier est un projet sur la gestion durable de la réserve naturelle communautaire de Tocc Tocc, située au nord du Sénégal, et l’autre projet porte sur la conservation du Flamant nain (*Phoeniconaias minor*) dans l’aire de conservation de Queen Elizabeth dans le sud-ouest de l’Ouganda.

### Révision des directives opérationnelles du Fonds de petites subventions et des formulaires de demande de subvention

Sur la base de l’expérience acquise durant les premiers cycles du SGF AEWA et des retours d’information des demandeurs de financement et d’autres acteurs, une première révision des directives opérationnelles et des formulaires du programme SGF a été effectuée par le Secrétariat du PNUE/AEWA et a été approuvée à la 9ème réunion du Comité permanent de l’AEWA, en septembre 2013. Cette révision était destinée à apporter des éclaircissements sur les informations fournies aux demandeurs de financement dans les directives, ainsi que sur les données demandées dans les formulaires de demande de financement et d’évaluation. Une autre révision, visant notamment à harmoniser les formulaires et les directives du SGF avec les nouvelles procédures administratives et de communication des données du PNUE, a été approuvée par le Comité permanent de l’AEWA en juin 2014.

## ***Améliorer les capacités nationales de mise en œuvre de l’AEWA en Afrique***

Le renforcement des capacités – destiné à améliorer les capacités nationales de mise en œuvre de l’AEWA de différents groupes cibles et abordant différentes questions – est pris en compte dans la plupart des domaines d’activité du PoAA AEWA. Au cours de la période allant d’août 2013 à mai 2015, le Secrétariat du PNUE/AEWA, en collaboration avec des partenaires travaillant dans la région d’Afrique, a préparé et effectué des cours de formation ciblant à la fois des experts techniques et du personnel administratif s’occupant de la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique.

### Formation du personnel administratif contribuant à la mise en œuvre de l’AEWA:

Selon le Résultat 5.6.1 du PoAA AEWA, il convient de renforcer les capacités des correspondants nationaux de l’AEWA et des correspondants techniques en matière de mise en œuvre de l’AEWA, en élaborant un module de formation et en organisant des ateliers de formation.

A cette fin, les Secrétariats du PNUE/AEWA et du PNUE/CMS ont élaborés conjointement un manuel de formation pour les correspondants nationaux de la CMS, l’AEWA et les autres instruments de la CMS (appelé Manuel des correspondants nationaux de la Famille CMS[[17]](#footnote-17)). Ce manuel vise à guider les correspondants nationaux sur leurs rôles et leurs responsabilités, afin d’assurer une mise en œuvre effective des traités internationaux en question. Il est complété par une communauté en ligne[[18]](#footnote-18) qui fournit aux correspondants nationaux de la Famille CMS un forum pour une communication et un partage d’information et d’expertise. Le Manuel de la Famille CMS et la communauté en ligne de la Famille CMS ont été élaborés dans le cadre d’un processus hautement consultatif associant les correspondants nationaux de la Famille CMS dans différentes régions, y compris l’Afrique, des organisations partenaires (Secrétariat Ramsar, BirdLife International et Wetlands International), des membres du personnel de la Famille CMS et d’autres parties prenantes.

Le projet final du manuel a été testé pour la première fois au cours d’un atelier conjoint destiné aux correspondants nationaux de la CMS, de l’AEWA et de plusieurs autres instruments de la CMS. L’atelier s’est tenu à Cape Town (Afrique du Sud), du 29 au 31 octobre 2013 et a réuni environ 40 correspondants nationaux ou leurs représentants venant de 26 Parties contractantes en Afrique. L’atelier a utilisé différentes méthodes, y compris des exposés, des jeux de rôle et des excursions sur le terrain, afin d’améliorer la capacité des correspondants nationaux d’assurer une mise en œuvre effective des traités respectifs. Il a aussi donné l’occasion à ce public ciblé de réviser davantage le manuel.

L’élaboration du Manuel et de la communauté en ligne de la Famille CMS et l’organisation de l’atelier de formation y afférent ont été possibles grâce à une contribution volontaire obtenue par les Secrétariats du PNUE/AEWA et du PNUE/CMS en vertu de l’Accord de coopération stratégique du ENRTP[[19]](#footnote-19) conclu entre la Commission européenne et le PNUE, dans le cadre d’un projet de renforcement des capacités axé sur la région d’Afrique et mis en œuvre conjointement par les Secrétariats de la CMS et de l’AEWA.

Le Secrétariat du PNUE/AEWA espère utiliser aussi le Manuel des correspondants nationaux de la Famille CMS à des fins de formation, en marge d’une réunion préparatoire africaine de trois jours pour la 6ème session de la Réunion des Parties à l’AEWA (pre-MOP6 AEWA), prévue en août 2015 en Afrique du Sud. Cette réunion préparatoire rassemblera les correspondants nationaux de l’AEWA de 35 Parties contractantes d’Afrique, pour délibérer sur des questions essentielles qui seront abordées par la MOP6 AEWA et qui présentent un intérêt pour la région. Elle permettra aussi aux correspondants nationaux de négocier des positions régionales communes qui seront présentées à la MOP, permettant ainsi d’améliorer la participation de la région à la MOP. La réunion africaine pre-MOP6 est organisée en même temps qu’un atelier sous-régional conjoint d’une journée entre la CMS et l’AEWA pour l’Afrique australe, concernant la prévention de l’empoisonnement des oiseaux d’eau.

Les préparatifs de ces réunions sont en cours et un financement pour l’organisation de la réunion a été obtenu dans le cadre du projet de renforcement des capacités conjoint AEWA/CMS au titre du ENRTP, et auprès des gouvernements de la Suisse et de l’Afrique du Sud.

### Formation des experts techniques qui contribuent à la mise en œuvre de l’AEWA

Le Résultat 4.1 complémentaire du PoAA AEWA recommande l’organisation d’ateliers sous-régionaux de formation des formateurs, afin de promouvoir l’approche par voie de migration en matière de conservation et d’utilisation rationnelle des oiseaux d’eau et des zones humides.

Dans le cadre du projet de renforcement des capacités conjoint AEWA/CMS financé par l’Accord de coopération stratégique du ENRTP entre la Commission européenne et le PNUE, un atelier de formation des formateurs AEWA a été organisé pour des experts techniques venant de cinq pays africains de langue portugaise (voir aussi la **partie** **2.2.2**). L’atelier a été organisé en étroite collaboration avec la composante ‘renforcement des capacités’ du projet de l’Initiative sur la voie de migration de la mer des Wadden et du Ministère de l’environnement angolais, et s’est tenu du 27 au 31 janvier 2014 à Luanda, Angola. Il a rassemblé 21 participants venant de cinq pays africains de langue portugaise (Angola, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe).

Les principaux outils de formation utilisés pour cet atelier ont été le Kit de formation sur les voies de migration (FTK), élaboré dans le cadre du projet ‘Wings Over Wetlands’ du PNUE-FEM sur les voies de migration en Afrique-Eurasie, le module de formation de l’ONCFS sur l’étude et le suivi des oiseaux d’eau en Afrique sub-saharienne et la méthode de surveillance des IBA de BirdLife International. L’atelier a réuni des experts techniques dans différents domaines comme l’ornithologie, l’éducation environnementale, la protection de la biodiversité et la conservation et gestion de la faune sauvage. Différents moyens comme des présentations PowerPoint, des jeux de rôle à l’intérieur et à l’extérieur, des exercices en petits groupes et des excursions sur le terrain ont été utilisés pour améliorer les capacités des participants dans le domaine de la conservation des oiseaux d’eau, en utilisant l’approche par voie de migration. L’atelier a aussi donné aux participants des compétences pour élaborer et réaliser des cours de formation semblables aux niveaux national et régional. Les participants à l’atelier ont aussi reçu un matériel de terrain de base, tels que des guides de terrain, des kits de formation sur les voies de migration, des jumelles et des télescopes qui contribueront à appuyer leurs activités de surveillance et d’étude des oiseaux d’eau et de leurs habitats. Il s’agit là du premier atelier de formation relatif à l’AEWA conduit en langue portugaise et les participants ont exprimé le souhait de bénéficier d’un soutien de l’AEWA dans l’avenir en ce qui concerne des cours de formation, des documents et d’autres outils dans cette langue.

D’autre part, en juin 2014, le Secrétariat du PNUE/AEWA a apporté son soutien à l’Unité d’assistance technique lors d’une mission conjointe au Cameroun, afin de promouvoir l’intégration des Kits de formation sur les voies de migration dans le cursus du Collège sur la faune et la flore sauvages de Garoua, comme demandé dans l’ Action CT/4.3 a) du PoAA AEWA. La première partie de la mission organisée au campus de l’école à Garoua a aidé à sensibiliser l’administration de l’école au sujet de l’importance de ces modules pour améliorer leur programme de formation. Elle a aussi aidé à identifier les principaux domaines dans lesquels une assistance était requise, alors que le Collège venait de connaître un changement d’administration au moment de la visite. Des réunions avec des responsables gouvernementaux dans la capitale du pays ont permis de défendre cette mission (voir la **partie 2.4.1** pour des précisions sur les personnes rencontrées). D’autres activités conjointes avec l’Unité d’assistance technique sont prévues, pour favoriser une collaboration entre les institutions qui s’occupent de la formation dans le domaine de la faune et de la flore sauvages en Afrique, en ce qui concerne la protection des oiseaux d’eau et des zones humides (comme le Garoua Wildlife College, le College of African Wildlife Management Mweka (Tanzanie), et le Kenya Wildlife Service Training Institute).

1. Pages web de l’Initiative africaine de l’AEWA: <http://www.unep-aewa.org/en/node/1935> [↑](#footnote-ref-1)
2. Rapport de la 9ème réunion du Comité permanent de l’AEWA:

   <http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa_stc9_report.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. ENRTP: Programme thématique pour l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l’énergie [↑](#footnote-ref-3)
4. Réunion des coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux en Afrique de l’Ouest et Afrique centrale : <http://www.unep-aewa.org/en/news/central-and-western-african-sub-regions-agree-how-take-forward-implementation-aewa-plan-action> [↑](#footnote-ref-4)
5. Pour les sous-régions d’Afrique de l’Est et d’Afrique australe, ce résultat escompté (1.2.3) a été sélectionné pour compléter le Résultat prioritaire 1.2.1. [↑](#footnote-ref-5)
6. Pour les sous-régions d’Afrique de l’Est et d’Afrique australe, ce résultat escompté (3.2.1) a été sélectionné pour compléter le Résultat prioritaire 3.1.1 [↑](#footnote-ref-6)
7. Les SrFPC AEWA en Afrique: <http://www.unep-aewa.org/en/activities/african_initiative/poa_for_africa_ai/srfp_coordinators> [↑](#footnote-ref-7)
8. Outil CSN : <http://csntool.wingsoverwetlands.org/csn/default.html#state=home> [↑](#footnote-ref-8)
9. Base de données de BirdLife : <http://www.birdlife.org/datazone/species/search> [↑](#footnote-ref-9)
10. Atelier sur l’élaboration du Plan d’action pour la Grue royale: <http://www.unep-aewa.org/en/news/progress-conservation-grey-crowned-crane> [↑](#footnote-ref-10)
11. Atelier sur le Plan d’action pour la conservation du Bec-en-sabot du Nil : <http://www.unep-aewa.org/en/news/shoebill-action-planning-process-launched-workshop-uganda> [↑](#footnote-ref-11)
12. Mission d’adhésion du Cameroun à l’AEWA: <http://www.unep-aewa.org/en/node/2617> [↑](#footnote-ref-12)
13. Projet SGF mené à bien en Gambie:

    [http://www.unep-aewa.org/en/news/aewa-sgf-projet-successfully-completed-gambia](http://www.unep-aewa.org/en/news/aewa-sgf-project-successfully-completed-gambia) [↑](#footnote-ref-13)
14. Projet SGF mené à bien au Ghana:

    <http://www.unep-aewa.org/en/news/successful-completion-aewa-sgf-project-ghana> [↑](#footnote-ref-14)
15. Projet SGF mené à bien en Ouganda:

    <http://www.unep-aewa.org/en/news/lesser-flamingo-conservation-project-successfully-completed-uganda> [↑](#footnote-ref-15)
16. Projet SGF mené à bien au Sénégal:

    <http://www.unep-aewa.org/en/news/boost-waterbird-conservation-project-senegal-aewa-small-grants-fund> [↑](#footnote-ref-16)
17. Manuel pour les correspondants nationaux de la Famille CMS: <http://www.unep-aewa.org/en/publication/manual-national-focal-points-cms-and-its->instruments [↑](#footnote-ref-17)
18. Communauté en ligne de la Famille CMS: <http://www.migratoryspecies.org/en/e-community> [↑](#footnote-ref-18)
19. ENRTP: Programme thématique pour l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles y compris l’énergie. [↑](#footnote-ref-19)